

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 26 mai 2020

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 11

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HERRMANN Daniel, HEIMBURGER Michel, HAGER Marc, ZIMMERMANN Bruno, LANOIS Fabienne, ZULIANI Catherine, ROUVE Muriel, SCHERRER Didier, MOALIC Flore, BOUCHOUIT Karima, MANSUY Joël.

Membres absents excusés :

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire et président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents et salue le représentant de la presse locale les DNA.

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la transmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée la séance a lieu au foyer rural et à huis clos.

**1) Installation du conseil municipal.**

L'an deux mille vingt le vingt-six du mois de mai à 19 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bourbach-le-Haut.

Le maire installe les élus comme conseillers municipaux de Bourbach-le-Haut :

HERRMANN Daniel	HEIMBURGER Michel	HAGER Marc
ZIMMERMANN Bruno	LANOIS Fabienne	ZULIANI Catherine
ROUVE Muriel	SCHERRER Didier	MOALIC Flore
BOUCHOUIT Karima	MANSUY Joël	

**2) Election du maire.**

M. Joël Mansuy a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum proposée à l'article L. 2121-17 du CGCT était rempli.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mrs Michel Heimbürger et Didier Scherrer.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher, l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- |  |    |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | 11 |
| b. Nombre de votant (enveloppes déposées)  | 11 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) | 0  |
| d. Nombre de suffrages blanc (art. L.65 du code électoral)                       | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]                                      | 11 |
| f. Majorité absolue  | 6  |

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MANSUY Joël	11	onze

M. Joël Mansuy a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **3) Détermination du nombre de postes d'adjoints.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la création de deux (2) postes adjoints.

### **3) a) Création de postes de conseillers municipaux délégués.**

Monsieur le maire indique que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal.

Monsieur le maire propose de créer deux (2) postes de conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la création de deux (2) postes de conseillers municipaux délégués.

#### **4) Election des adjoints.**

##### **Election du premier adjoint**

###### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 11
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blanc (art. L.65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 11
- f. Majorité absolue 6

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHERRER Didier	11	onze

M. Didier Scherrer a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

##### **Election du deuxième adjoint**

###### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 11
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blanc (art. L.65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 11
- f. Majorité absolue 6

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HEIMBURGER Michel	11	onze

M. Michel Heimburger a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

#### **5) Election des conseillers municipaux délégués.**

##### **Election du premier conseiller municipal délégué**

###### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 11
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blanc (art. L.65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 11
- f. Majorité absolue 6

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ZULIANI Catherine	11	onze

Mme Catherine Zuliani a été proclamée premier conseiller municipal délégué et a été immédiatement installée.

## **Election du deuxième conseiller municipal délégué**

### Résultats du premier tour de scrutin

- |  |    |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | 11 |
| b. Nombre de votant (enveloppes déposées)  | 11 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) | 0  |
| d. Nombre de suffrages blanc (art. L.65 du code électoral)                       | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]                                      | 11 |
| f. Majorité absolue  | 6  |

Indiquer les noms et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LANOIS Fabienne	11	onze

Mme Fabienne Lanois a été proclamée deuxième conseiller municipal délégué et a été immédiatement installée.

## **6) Communications.**

### **Ecole**

Mme Catherine Zuliani indique que les écoles sont fermées depuis le 6 mars au soir en raison de la crise sanitaire. Les instructions relatives à contraintes liées à l'école sont traitées au fil de l'eau avec des délais très courts et une remise à niveau à tout moment. La reprise des cours pour le niveau CM a eu lieu le jeudi 14 mai et probablement jusqu'au 12 juin. Un protocole sanitaire très strict a été instauré sur demande des services de l'éducation nationale. La reprise des autres niveaux à l'exception des PS en maternelle aura lieu le 15 juin pour une durée prévisionnelle d'une semaine. Un sondage à destination des parents a été mis en place afin de connaître leurs besoins en matière de périscolaire. Selon la réglementation, il est d'ores et déjà précisé que le service ne pourra fonctionner qu'à partir de deux élèves inscrits. En raison du non fonctionnement du périscolaire, plusieurs familles ont fait appel à des jeunes filles du village afin de pallier à leurs besoins notamment en raison de leurs emploi.

En raison des différents avis concernant la remise en route ou non du service périscolaire, le maire suggère de passer au vote. Proposition acceptée et à main levée. 10 voix favorable pour ne pas ré ouvrir le service périscolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire et 1 abstention.

Il est également convenu que le centre de loisirs initialement prévu début juillet n'aura pas lieu en raison des différentes contraintes liées au COVID-19.

La commission en charge des affaires scolaires souhaite remercier Stéphanie Grosdemange adjointe, pour la transmission et la gestion des différents dossiers dans ce vaste domaine.

Afin de pallier à l'absence de l'agent en congé de maternité, une campagne de recrutement a eu lieu. Suite aux différents entretiens en présence de l'enseignante et des élus, il en ressort que c'est Mme Cécile Schaerer qui répond au mieux à nos attentes. Un contrat d'embauche pour la période de juin lui sera soumis, ce qui vaudra période d'essai. A compter de la rentrée scolaire de septembre un autre contrat lui sera proposé.

## **7) Divers.**

### **Feux**

Dans la forêt le long de la route en direction du Col du Schirm, un braséro encore en activité posé sur une table de pique-nique a été découvert par des voisins limitrophes. Les services de la brigade verte ce sont rendus sur les lieux le 20 mai, jour des faits.

### **Nuisances sonores**

Le week-end suivant la fin de la période du confinement, a été marquée par un vacarme indécent de bruits de motos et voitures sur les routes qui accèdent à notre village. Un vrai contraste après cette période de calme lors du confinement. C'est à partir de ce moment qu'un collectif de bourbachoïis s'est mis en place afin de trouver des solutions pour réduire le bruit de ces engins. Différentes propositions d'idées : notamment, radars, feux tricolores, ralentisseurs, dos d'ânes. Le maire explique que lors d'une réunion de bureau au sein de la CCTC, ce point a aussi été évoqué. M. le Député a aussitôt adressé un courrier contresigné par l'ensemble des maires du secteur. Le maire suit également cette initiative en contact la sénatrice Schillinger Patricia.

### **Eclairage public**

En raison de travaux de couverture chez un particulier route Joffre, le point lumineux situé à cet endroit est obsolète. Des travaux de rénovation sont menés par la CCTC gestionnaire du réseau. Une autre opération de travaux consistera à remplacer les anciennes ampoules par des Led blanc chaud. Concernant l'extinction de l'éclairage, pas de changement d'horaires pour le moment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 30.